



L'avenir en point de mire.

Rapport sommaire sur l'exercice 2018 de la Caisse de pensions MOBIL

CP MOBIL, Wölflistrasse 5, CH-3000 Berne 22, Tél. +41 (0)31 326 20 19
info@pkmobil.ch, www.pkmobil.ch

La CP MOBIL est la caisse de pensions des associations professionnelles UPSA, ASTAG, 2roues Suisse et USIC
Œuvre de prévoyance de proparis, la Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

Sommaire

1. Communication du Président et du Directeur.....	03
2. L'année 2018 en bref.....	04
3. Organisation au 31 décembre 2018	05
4. La CP MOBIL en chiffres.....	06
5. Bilan / compte des frais administratifs en CHF (version abrégée).....	09
6. Rapport de l'organe de révision.....	10

1. Communication du Président et du Directeur

Nous sommes heureux de pouvoir nous retourner sur un exercice 2018 fructueux et intéressant. Commençons par une bonne nouvelle: l'exercice écoulé a une fois de plus vu de nombreuses nouvelles sociétés s'affilier à la CP MOBIL pour lui confier l'exécution de leur prévoyance professionnelle. Au 31.12.2018, elle affichait en effet une croissance nette de 68 membres. Le nombre de personnes assurées a ainsi augmenté de 1241 par rapport à l'année précédente et se monte actuellement à 16872 assurés. Le taux de couverture de la CP MOBIL au 31.12.2018 était de 103,88%.

Les avantages pour les personnes assurées en 2018

- Le taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral se montait à 1,00 % en 2018. En accordant un intérêt supplémentaire de 0,25 %, nous avons rémunéré les avoirs de vieillesse à un taux total de 1,25 %, aussi bien dans le domaine obligatoire que subobligatoire.
- Vu l'évolution positive des affaires de la CP MOBIL, les cotisations de risque dans la prévoyance LPP ont été abaissées de 15 % en moyenne au 1.1.2018. Il s'agit de la cinquième réduction en dix ans!

Conditions intéressantes pour nos assurés aussi en 2019:

- Maintien du taux d'intérêt supplémentaire: les avoirs de vieillesse aussi bien obligatoires que subobligatoires seront rémunérés à un taux de 1,25 % en 2019 (taux d'intérêt minimal LPP: 1,00 %).
- Maintien des frais administratifs bas (selon le plan de prévoyance entre 0,3 % et 0,4 % du salaire assuré).
- Maintien des taux de contribution intéressants.

L'avenir en point de mire.

La caisse de pensions se voit confrontée à divers défis complexes. A titre d'exemple, elle doit toujours appliquer un taux de 6,80 % pour la conversion des avoirs de vieillesse de la prévoyance obligatoire. A cela s'ajoutent l'augmentation de l'espérance de vie de la population, les taux d'intérêt négatifs attendus sur les marchés des capitaux, et les générations à forte natalité qui atteindront prochainement l'âge de retraite.

Les capitaux de prévoyance de la CP MOBIL sont en grande partie réassurés auprès de sociétés d'assurance (AXA Vie SA, Bâloise Vie et Swiss Life). Etant donné que l'AXA cèdera ses activités d'assurance complète à la fin 2020, la CP MOBIL étudie de nouveaux modèles de prévoyance pour l'avenir.

La Commission d'assurance a déjà décidé en automne 2017 d'adapter la nouvelle stratégie de placement aux nouveaux défis attendus. L'objectif consiste à augmenter les chances de rendement avec une part supérieure de placements individuels et à refinancer ainsi ses prestations et taux de contribution intéressants sur le marché des capitaux.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement a été lancée en 2018. Au 31.12.2018, la fortune placée sous propre responsabilité s'élevait à quelque CHF 265 millions et correspond à environ 15 % du total de la fortune de prévoyance. S'y ajoutent des placements directs dans des immeubles à hauteur de CHF 4,9 millions.

2018 figure parmi les plus faibles années pour les placements depuis la crise financière 2008. Le plus faible rendement trimestriel a été réalisé au 4^e trimestre, engendrant un rendement négatif au 31.12.2018. Au début 2019, un léger redressement se dessinait sur les marchés financiers.

Nous mettons l'accent sur l'avenir. Et sur la volonté d'offrir à nos assurés une prévoyance sûre à long terme de concert avec nos membres!

Nous remercions sincèrement tous nos clients pour la confiance accordée à notre caisse et la Commission d'assurance ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la CP MOBIL pour leur superbe engagement!

Nous tenons également à remercier cordialement les associations UPSA, ASTAG, Zroues Suisse et USIC ainsi que nos partenaires pour leur collaboration confiante et agréable.

Berne, en mai 2019



Nicolas Leuba
Président Commission d'assurance



Roland Graf
Directeur

2. L'année 2018 en bref

Taux de couverture de plus de 100 %

Avec un taux de couverture selon l'article 44, alinéa 1, OPP 2 de 103,88 %, la CP MOBIL affiche un excédent de couverture.

2018, année fructueuse pour l'acquisition

La CP MOBIL a accueilli 136 nouveaux membres. Selon divers clients, les critères déterminants en faveur d'une adhésion / d'un passage à la CP MOBIL résident dans les économies dues aux taux de cotisation attrayants. Les clients apprécient également beaucoup la possibilité de payer les cotisations mensuellement ou trimestriellement à terme échu, ainsi que la réduction des cotisations dans la plus haute classe d'âge.

Le règlement de prévoyance à partir du 01.07.2018

Pour nous assurer que le règlement de prévoyance (jusqu'ici: dispositions générales) reste adapté à la situation la plus récente, nous y avons apporté quelques adaptations. Les dispositions réglementaires ne comportent nouvellement plus que deux parties, à savoir le règlement de prévoyance et le plan de prévoyance. La troisième partie, soit l'annexe à l'accord d'adhésion (contrat d'affiliation à la CP MOBIL), est supprimée sans remplacement, les personnes assurées et le financement à partir de la date indiquée figurant dans le plan de prévoyance.

Ces adaptations se sont imposées principalement en raison des dispositions de loi et ordonnances actuelles et pour garantir la clarté et la compréhensibilité des dispositions.

En même temps, nous avons profité de l'occasion pour mieux répondre aux besoins de nos clients en apportant les améliorations suivantes aux conditions:

- Administration en principe séparée des rachats (en cas de décès, un capital-décès complémentaire du montant des versements facultatifs effectués, plus les intérêts, sera de la sorte versé aux survivants).
- Les assurés doivent désormais respecter un délai de 3 mois au lieu de 6 mois pour opter en faveur du versement du capital lorsqu'ils ont atteint l'âge de la retraite.

Plan de prévoyance à partir du 01.07.2018

Le plan de prévoyance est désormais automatiquement établi à partir du système d'administration technique, et en cas de nouvelle inscription ou de modification du plan par exemple, il sera directement envoyé à la personne assurée avec le certificat de prévoyance valide. Les thèmes suivants ont par ailleurs fait l'objet d'indications plus informatives:

- Personnes assurées
- Taux de financement détaillés
- Taux de conversion détaillés pour le calcul des rentes de vieillesse à l'âge de 58 à 70 ans

Lancement réussi du portail assurés

En octobre 2018, nous avons lancé le «Partenaire-Web!Assurés» permettant aux personnes assurées d'accéder à leur caisse de pensions en ligne. Pouvant aussi être consulté sur le smartphone ou la tablette, cet outil permet de s'informer sur sa situation de prévoyance actuelle et d'effectuer des simulations avec des données actuelles.

Prévoyance exclusive grâce à une propre caisse de pensions

La CP MOBIL est la caisse de pensions des associations UPSA, ASTAG, 2roues Suisse et USIC. S'adressant uniquement aux membres de ces associations porteuses, la CP MOBIL peut se concentrer sur les besoins en prévoyance de ce groupe cible précis.

Les associations sont représentées dans la Commission d'assurance, où ils défendent activement les intérêts et les besoins de leurs membres et s'engagent pour des prestations idéales et des conditions intéressantes de leur caisse de pensions.

3. Organisation au 31 décembre 2018

Un solide réseau digne de confiance.

Présente dans toute la Suisse

La CP MOBIL est une œuvre de prévoyance de proparis, la Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse avec siège à Berne (www.proparis.ch). La Caisse de compensation MOBIL (www.akmobil.ch) est chargée de l'exécution de la prévoyance professionnelle de la CP MOBIL.

Associations porteuses

Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA, Wölflistrasse 5, 3000 Berne 22

Association suisse des transports routiers ASTAG, Wölflistrasse 5, 3000 Berne 22

2roues Suisse, Bahnhofstrasse 86, 5001 Aarau

Union suisse des carrossiers USIC, Forstackerstrasse 2B, 4800 Zofingen

Commission d'assurance de composition paritaire

Président	Leuba Nicolas	Représentant des employeurs
Vice-président	Frehner Rolf	Représentant des employés
Membre	Amrhein Armin	Représentant des employeurs
Membre	Deflorin Gregor	Représentant des employés
Membre	Ferrari Aldo	Représentant des employés
Membre	Giovannelli Vincenzo	Représentant des employés
Membre	Jaussi Reto	Représentant des employeurs
Membre	Kaiser Thomas	Représentant des employeurs
Membre	Maissen Hans	Représentant des employés
Membre	Nydegger Heinrich	Représentant des employés
Membre	Oertle Heinz	Représentant des employeurs
Membre	Späti Kurt	Représentant des employeurs

Direction

Directeur	Graf Roland
Membre de la direction, directeur adjoint	Nussbaumer Marc

Responsables des services

Service extérieur/distribution	Baier Marcel
Prévoyance professionnelle	Nussbaumer Marc
Administration/finances	Waeber Nastasia

L'effectif du personnel au 31.12.2018 était de 27 collaboratrices et collaborateurs avec un taux d'occupation de 1990 pour cent.

Interlocuteurs

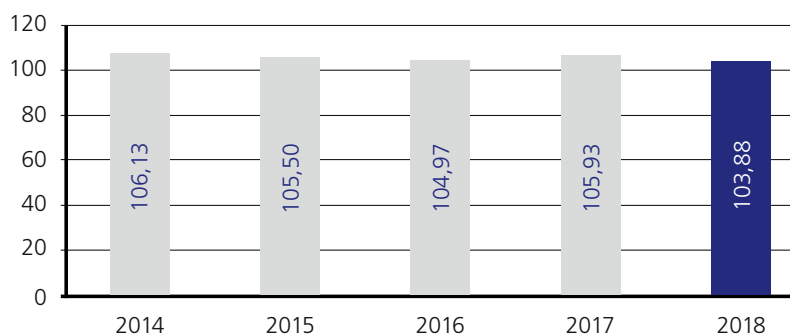
Sur le site Internet www.pkmobil.ch vous trouverez tous les interlocuteurs avec leurs domaines de compétence, numéros de téléphone et adresses e-mail sous la rubrique «À propos de nous/team».

4. La CP MOBIL en chiffres

Taux de couverture en %

	2018	2017
Taux de couverture	103,88	105,93

Évolution au cours des 5 dernières années

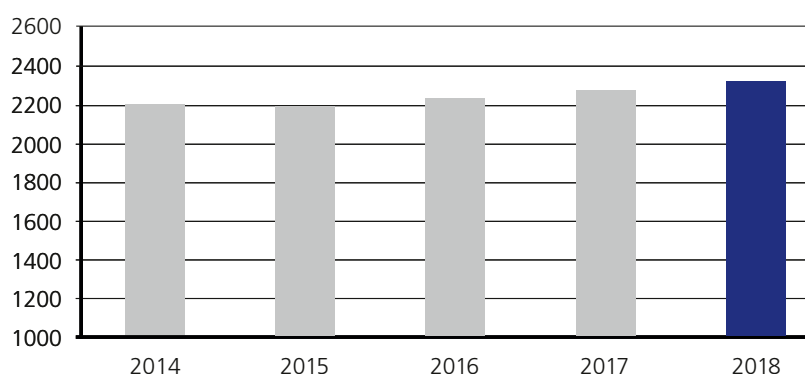


Le taux de couverture est un des chiffres-clés de la situation financière d'une caisse de pensions. Avec un taux de couverture supérieur à 100 % toutes les obligations de la CP MOBIL (prestations de libre passage, rentes, etc.) sont intégralement couvertes au 31.12.2018.

Effectif des membres

	2018	2017
Total de l'effectif de membres	2336	2268

Évolution au cours des 5 dernières années



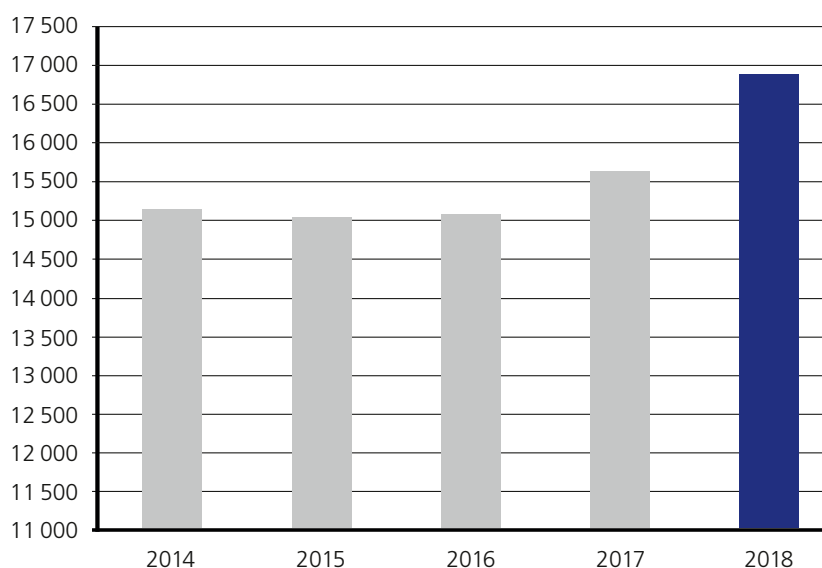
L'effectif net des membres a augmenté de 68 en 2018 par rapport à 2017. C'est en majorité en raison des conditions attrayantes que 136 nouveaux membres ont décidé de s'affilier à la CP MOBIL. En 2018 aussi, le taux de résiliation auprès de la CP MOBIL a été très faible, à savoir de 10 membres. D'autres sorties s'expliquent par des liquidations d'entreprises (plus de personnel) et des regroupements d'entreprises.

4. La CP MOBIL en chiffres (Suite)

Assurés

	2018	2017
Total des assurés	16 872	15 631

Évolution au cours des 5 dernières années

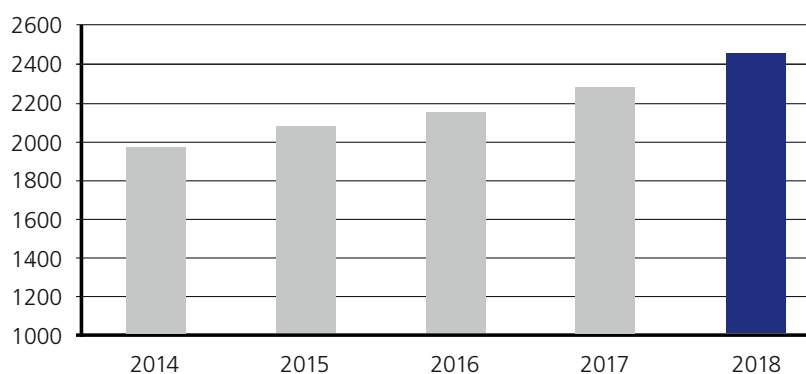


Le nombre des assurés a augmenté de 1241 par rapport à l'année précédente. En 2018, on trouve parmi les nombreuses nouvelles affiliations des entreprises avec un effectif de personnel important.

Bénéficiaires de rentes

	2018	2017
Total des bénéficiaires de rentes	2435	2289

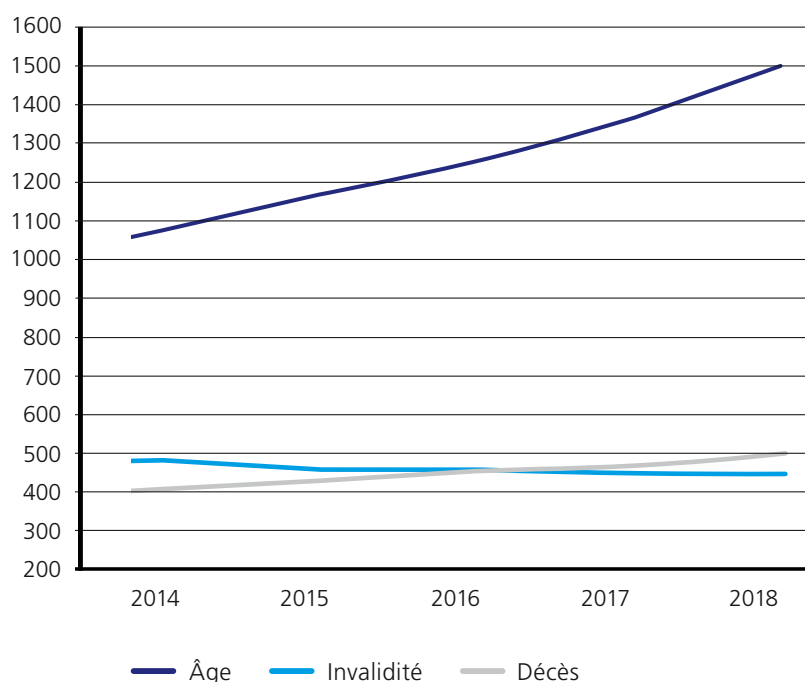
Évolution au cours des 5 dernières années



Le nombre des bénéficiaires de rentes ne cesse d'augmenter. En raison de l'évolution démographique, ce sont les rentes de vieillesse qui affichent le plus fort accroissement avec une hausse de 121 par rapport à l'année précédente. Les rentes de conjoint/d'orphelin ont augmenté de 21 par rapport à 2017. Grâce à la bonne gestion de la santé en entreprise (GSE), le nombre des rentes d'invalidité n'a augmenté que de 4.

4. La CP MOBIL en chiffres (Suite)

Évolution des différents types de rentes



L'accroissement est incessant dans le domaine des rentes de vieillesse. Une nouvelle augmentation est attendue en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Grâce aux nombreux clients participant à la gestion de la santé en entreprise (GSE), les cas d'invalidité se sont maintenus à un niveau bas à l'instar de l'année précédente.

Nombre de bénéficiaires par type de rente

Réserves de fluctuation de valeur en CHF

	2018	2017
Situation au 31.12.	63 868 938	63 836 942

Pour compenser les variations de cours des propres placements de la fortune, chaque caisse constitue une réserve de fluctuation de valeur. Cette réserve sert de protection contre les pertes de cours sur le capital investi et contribue à garantir l'équilibre financier. La valeur cible relative aux réserves de fluctuation de valeur n'a pas été entièrement atteinte au 31.12.2018.

Placements en CHF

	2018	2017
Valeur de dépôt au 31.12.	265 009 121	149 266 254
Taux de rendement	- 12,14 %	11,14 %

Compte tenu de l'évolution démographique et du contexte actuel en matière de taux d'intérêt, la CP MOBIL a décidé d'accepter de nouveau à l'avenir des risques d'investissement un peu plus élevés pour augmenter le rendement potentiel.

Au 31.12.2018, les placements individuels correspondaient à environ 15 % du capital de prévoyance total. 2018 figure parmi les plus faibles années pour les placements depuis 2008. Le plus faible rendement trimestriel a été réalisé au 4^e trimestre. Le rendement négatif au 31.12.2018 a pu se redresser au début de la nouvelle année.

5. Bilan / compte des frais administratifs en CHF (version abrégée)

Vous trouverez dans le rapport annuel de proparis les informations détaillées sur les comptes de l'année, le bilan, le compte d'exploitation et son avenant. (L'extrait sur la CP MOBIL est publié sur le site Internet www.pkmobil.ch.) La tenue des comptes a lieu selon les normes de SWISS GAAP FER 26.

Bilan au 31.12.		
Actifs	2018	2017
Placements	294 700 454.25	216 940 478.61
Compte de régularisation actif	1 884 785.30	909 971.10
Actifs provenant de contrats d'assurance	1 460 683 675.45	1 470 092 719.90
Total des actifs	1 757 268 915.00	1 687 943 169.61
Passifs		
Dettes	20 286 390.32	22 077 743.23
Compte de régularisation passif	786 443.70	802 968.53
Réserves de contributions de l'employeur	24 736 495.41	24 571 936.25
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 647 590 647.45	1 548 688 554.90
Réserves de fluctuation de valeurs	63 868 938.12	63 836 942.00
Fonds libres	0.00	27 965 024.70
<i>Situation en début de période</i>	<i>27 965 024.70</i>	<i>31 016 697.98</i>
Excédents des charges	- 27 965 024.70	- 3 051 673.28
Total des passifs	1 757 268 915.00	1 687 943 169.61
Compte d'exploitation 1.1.- 31.12.		
	2018	2017
Cotisations ordinaires et autres	110 841 539.59	106 807 013.67
Prestations d'entrée	122 018 287.75	88 044 045.01
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	232 859 827.34	194 851 058.68
Prestations réglementaires	- 51 956 111.90	- 47 473 606.51
Prestations de sortie	- 92 650 740.35	- 71 062 313.30
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 144 606 852.25	- 118 535 919.81
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de contributions	- 107 156 276.41	- 37 646 221.27
Produits de prestations d'assurance	279 237 368.40	179 868 470.00
Charges d'assurance	-251 489 346.39	- 214 088 492.67
Résultat net de l'activité d'assurance	8 844 720.69	4 448 894.93
Résultat des placements	- 30 559 756.10	20 802 384.10
Frais d'administration des placements	- 678 269.90	- 196 830.60
Résultats nets des placements	- 31 238 026.00	20 605 553.50
Dissolution/constitution provisions non techniques	0.00	0.00
Autres produits	26 320.25	23 191.80
Autres frais	- 996 049.70	- 931 758.17
Frais d'administration généraux	- 4 569 993.82	- 4 435 130.34
Excédent produits/charges avant rés. fluctuation de valeurs	- 27 933 028.58	19 710 751.72
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	- 31 996.12	- 22 762 425.00
Excédent des charges	- 27 965 024.70	- 3 051 673.28

6. Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

À la Commission d'assurance de la
Caisse de pensions MOBIL, Berne

Berne, le 29 mars 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Conformément au mandat qui nous a été confié en notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de pensions MOBIL, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 selon les instructions de l'organe de révision de proparis Vorsorge-Stiftung Gewerbe Schweiz.

Responsabilité de la Commission d'assurance

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe à la Commission d'assurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission d'assurance est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

La Commission d'assurance désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous

6. Rapport de l'organe de révision (Suite)



2

estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La Commission d'assurance répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

La limite réglementaire "Actifs provenant de contrats d'assurance" a été dépassée pendant l'exercice et l'est également à la date de clôture du bilan (voir les explications au point 64 de l'annexe aux comptes annuels).

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées, à l'exception des conséquences de la situation exposée au paragraphe précédent, relative aux actifs provenant de contrats d'assurance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Sandra Leumann
Experte-réviseur agréée

La CP MOBIL est la caisse de pensions des associations professionnelles suivantes



Schweizerischer Nutzfahrzeugverband
Association suisse des transports routiers
Associazione svizzera dei trasportatori stradali



et une œuvre de prévoyance de



Notre emplacement:

Kompetenzzentrum für Auto und Transport
Centre de compétence pour l'automobile et le transport
Centro di competenza per l'auto e il trasporto



Éditeur:

CP MOBIL, Wölflistrasse 5, case postale, CH-3000 Berne 22

Pour tout renseignement complémentaire:

CP MOBIL, téléphone 031 326 20 19, info@pkmobil.ch

C'est le texte allemand qui est déterminant.

© 2019 CP MOBIL, Berne